Recensement des migrants: débats animés au Conseil d'Etat

17/02/2018 à 15h33

Le Conseil d'Etat s'est penché vendredi sur la circulaire controversée organisant le recensement des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence, lors d'une audience animée où Etat et associations ont peiné à entendre leurs arguments respectifs.

Techniquement, la question centrale "est de savoir si les agents" de l'Etat "ont compétence pour entrer dans ces centres", a résumé l'un des avocats des plaignants, Patrice Spinosi. L'ordonnance sera rendue avant la fin de la semaine prochaine.

La "circulaire Collomb" a suscité un vif émoi, avec des critiques à gauche ou chez les intellectuels, et jusque parmi des proches d'Emmanuel Macron, alors que se profile un projet de loi "asile et immigration" lui aussi très critiqué, qui sera présenté en Conseil des ministres mercredi prochain.

Les associations considèrent en effet que la circulaire "leur impose par la contrainte un contrôle des personnes hébergées", ce qui est une "remise en cause de nos missions d'aide sociale", a affirmé le directeur de la Fédération des acteurs de solidarité (FAS), Florent Gueguen. (…)

www.la-croix.com